

## Flash Information

Le 29 mars 2022

Santé et sécurité des salariés

### Mettre en place un système de veille réglementaire

La législation française évolue en permanence en matière de santé sécurité et environnement. À cela s'ajoute le fait que cette législation fait référence à des notions techniques, donc complexes, et qu'il est nécessaire de consulter les évolutions de la législation européenne en plus de la réglementation nationale, puisque les directives européennes sont, à terme, traduites en lois nationales.

Compte tenu de l'obligation générale de sécurité qui pèse sur l'employeur, les entreprises et les collectivités qui veulent suivre les évolutions de la réglementation se doivent de mettre en place un système de veille efficace et de le faire vivre. Cela est d'autant plus vrai pour celles qui ont un système de management HSE (hygiène sécurité environnement) certifié ou non, afin de maintenir leur conformité.

Un système de veille permet une anticipation des nouvelles réglementations.

#### 1 - Obligations réglementaires

Aucune disposition légale n'impose de mettre en place un système de veille réglementaire. Toutefois, ainsi qu'il a été mentionné, l'obligation générale de sécurité qui pèse sur l'employeur lui impose de se tenir au fait des dispositions légales applicables et de leur évolution.

Appelée à se prononcer sur la responsabilité civile de l'employeur à la suite d'une maladie professionnelle contractée par des salariés, la Cour de cassation a posé en principe que l'employeur peut s'exonérer de sa responsabilité en prouvant qu'il a mis en œuvre les mesures visées aux articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail, et que, pour ce faire, il convient d'évaluer le comportement de l'employeur, notamment la pertinence des mesures de prévention et de sécurité prises et leur adéquation au risque connu ou qu'il aurait dû connaître (Cass. ass. plén., 5 avril 2019, n° 18-17.442). Or, pour démontrer qu'il a mis en œuvre les mesures de sécurité adéquates au risque connu, l'employeur doit, par définition, connaître les dispositions réglementaires applicables.

## **2 - Bonnes pratiques**

### **A - Établir le fonds documentaire**

En premier lieu, il est nécessaire de faire une recherche exhaustive de tous les textes applicables à l'entreprise et son activité (lois, jurisprudences, décrets, arrêtés, normes techniques, etc.). Les sources sont très variées : Internet, abonnements à des éditions juridiques, branches professionnelles, etc.

Il est possible d'externaliser cette recherche d'informations en confiant ce travail à des structures spécialisées en ligne. Elles vous alerteront des parutions réglementaires personnalisées moyennant un abonnement à un coût variable selon vos attentes. Il faut toutefois être vigilant en la matière et bien choisir un prestataire fiable, car ces informations peuvent influencer la stratégie de l'organisation et déterminer votre niveau de conformité vis-à-vis de la loi. Par ailleurs, l'externalisation de cette activité ne dispense pas l'employeur de définir le niveau de conformité de l'entreprise et les actions à mettre en œuvre.

### **B - Évaluer la conformité légale et réglementaire de l'entreprise**

A partir de l'état de la situation actuelle de l'organisation de l'établissement en matière de prévention santé sécurité des risques professionnels, vérifiez la conformité de votre situation par rapport à la réglementation :

- A partir de votre fonds documentaire, l'évaluation de votre conformité pouvant se faire avec trois états constatés par situation : pas concerné, conforme, non conforme ;
- Mettez des priorités sur les réglementations qui influent fortement sur votre activité de façon significative et renforcez cette surveillance (suivez en continu, établissez un tableau de bord) de l'évolution réglementaire (textes de lois, décrets, normes, rapports) ;
- Activez et renforcez les réseaux de communication interne pour alerter les différents acteurs (décideurs, opérationnels) ;
- Facilitez une réflexion collective avec ces acteurs pour pallier l'impact de l'évolution des réglementations sur la valeur ajoutée de votre activité.

Soyez vigilant sur la maîtrise des sujets abordés : la compréhension et l'interprétation des textes réglementaires doivent être maîtrisées pour avoir une veille efficace et pour le suivi des évolutions permanentes des réglementations.

### **C - Mettre en place les actions nécessaires et identifier et alerter les acteurs - internes de l'organisation**

Définissez les actions nécessaires pour mettre en conformité l'entreprise. Cette étape peut être gérée comme l'on gère un plan d'action : déterminez qui fait quoi, par quel moyen et dans quels délais. Il est bien évident que l'efficacité des actions mises en place doit également être vérifiée.

Tous les acteurs de l'organisation sont concernés. Le fait d'avoir une veille permet d'anticiper et de répondre à certaines questions fondamentales pour l'entreprise :

- Acteurs stratégiques qui définissent les grandes orientations : une évolution de la réglementation peut-elle impacter nos produits ? Ces nouvelles directives vont-elles favoriser notre concurrence ?
- Facteurs tacticiens qui mettent en place les solutions et les moyens en phase avec la réglementation : les processus actuels de production sont-ils en conformité ?

- Acteurs opérationnels qui réalisent l'acte économique sur le produit fabriqué ou qui accomplissent la tâche demandée dans les règles de l'art : l'encadrement de proximité a-t-il les consignes utiles et sont-elles comprises ?

### **3 - Mauvaises pratiques**

#### **Ne pas actualiser le fonds documentaire**

Une veille réglementaire n'est valable qu'au moment où elle est faite. Cela signifie que vous devez absolument mettre à jour votre liste de textes pour vérifier les éventuelles nouveautés à appliquer. La périodicité de cette veille doit être définie et sera fonction de l'activité de l'entreprise et de ses besoins. Attention cependant à ne pas trop espacer la surveillance pour ne pas être débordé le moment venu d'effectuer ce travail fastidieux mais néanmoins primordial.

Source : FNSA – Mars 2022